



Maisons-Alfort, le 19 mai 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
AGRO-ACROBAT MZ DG, n° AMM 2050003

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 15/04/2008 d'un dossier, déposé par AGRO-PLUS N.V, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation AGRO-ACROBAT MZ DG détenue par AGRO-PLUS N.V..

Considérant la fourniture de l'attestation de transfert de AGRO-PLUS N.V. ;

Considérant la fourniture de l'acceptation de transfert de EUROFYTO S.A. ;

Considérant que cette préparation, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°9600103, détenue par AGRO-PLUS N.V., a été accordée jusqu'au 05/02/2008 et n'a pas été renouvelée ;

L'Afssa émet un avis défavorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation AGRO-ACROBAT MZ DG, présentée par AGRO-PLUS N.V.

Pascale BRIAND